

Réaction de ConcertES à la note du 4 juillet 2011 du formateur, Mr Di RUPO, « Un état fédéral plus efficace et des entités fédérées plus autonomes »

Dans sa note du 4 juillet 2011, le formateur présente une grande réforme de l'Etat, avec à la clé des Régions et Communautés beaucoup plus autonomes et plus responsables et un Etat fédéral plus efficace. Dans ce cadre, une réforme du marché du travail afin d'accroître le taux d'emploi, et un soutien aux entreprises et à la création d'activités sont envisagés. Ces thématiques ne laissent pas les fédérations d'économie sociale indifférentes.

Dans ce contexte, les Fédérations de l'économie sociale, rassemblées au sein de ConcertES, souhaitent vous faire part de leurs positions sur les matières concernées par le transfert de compétences du fédéral vers les Régions : les titres-services, les politiques d'activation et l'économie sociale.

Les Fédérations de l'économie sociale prônent pour :

- Dans le cadre du transfert vers les Régions des moyens fédéraux alloués pour l'économie sociale

1/ Le transfert total des moyens alloués pour l'économie sociale en toute transparence

Les membres de ConcertES plaident pour que les moyens fédéraux transférés aux Régions dans le cadre de la 'régionalisation' de l'économie sociale soient clairement identifiés comme devant servir au développement de l'économie sociale. Les Fédérations souhaitent également que les instances régionales de concertation sociale spécifiques à l'économie sociale soient consultées sur l'affectation de ces moyens.

2/ Un positionnement fort, spécifique et durable pour le développement de l'économie sociale

ConcertES estime que la régionalisation de l'économie sociale constitue une opportunité majeure pour tous les acteurs du secteur d'établir, avec les autorités politiques wallonnes ou bruxelloises, une assise forte, spécifique et durable pour le développement de l'économie sociale dans chacune des régions.

Pour ce faire, ConcertES émet les aspirations suivantes exprimées par ses fédérations membres et déclinées en 5 propositions :

- Une approche transversale de l'économie sociale, au-delà de la seule thématique emploi/insertion ;
- Le maintien des moyens de financement de l'économie sociale dans une vision large, notamment pour le soutien de projets pilotes et novateurs ;
- L'association du secteur à tous les stades d'une évaluation des dispositifs mis en œuvre ;
- La représentation de l'économie sociale et la défense de ses spécificités auprès des Ministres fédéraux dans le cadre de matières fédérales ;
- Une administration dotée de moyens et de compétences pour agir transversalement au niveau régional, en articulant plusieurs départements et capable de mettre en œuvre des politiques coordonnées, d'en assurer la cohérence et le suivi.

3/ Le maintien d'une administration fédérale pour l'économie sociale

Les textes en discussion prévoient une régionalisation de l'économie sociale, à l'image de la régionalisation des compétences relatives à la politique économique. De ce fait, il reste un certain nombre de compétences fédérales qui conditionnent plus ou moins fortement le développement du secteur : le code des sociétés ; les marchés publics ; les pratiques du commerce ; certaines matières fiscales (comme la TVA, l'impôt sur les sociétés) ; ...

Face à toutes ces matières, le secteur de l'économie sociale pouvait à ce jour compter sur le soutien efficace de la cellule économie sociale intégrée au sein du SPP Intégration sociale. Le projet de régionalisation présenté dans le cadre du renouveau institutionnel de l'Etat semble oublier cela et laisse le secteur sans relais ni vers le niveau fédéral dont il dépend pourtant largement, ni vers le niveau européen.

Les Fédérations réclament donc le maintien d'une administration fédérale en charge de l'économie sociale

- capable de mettre en œuvre des politiques transversales coordonnées, d'en assurer la cohérence et le suivi ;
- soutenant et renforçant des échanges de pratiques entre les entreprises d'Economie sociale wallonnes, bruxelloises et flamandes ;
- assurant un relais avec le niveau européen et les régions de manière à ce que les politiques menées aux différents niveaux ne se neutralisent pas mais se renforcent et se complètent.

- Dans le cadre de la régionalisation des politiques actives d'emploi

1/ La possibilité d'associer des politiques d'activation avec le dispositif des titres-services, sous la condition de développement d'emplois de qualité

2/ Le maintien des réductions groupe cible PTP et SINE dans leurs principes

La pérennité de nombreuses organisations (s'inscrivant dans les dispositifs ILDE¹, EI² bruxelloises et wallonnes, IDESS³, ...) repose en bonne partie sur ces mesures d'aide à l'emploi. Ces dispositifs ont d'ailleurs été conçus sur base de l'utilisation possible de ces politiques actives d'emploi, particulièrement adaptées à leur public cible.

Les Fédérations réclament leur maintien.

3/ L'élargissement du principe de paiement de toute activation directement à l'employeur.

Les Fédérations estiment que cela permet aux travailleurs de concevoir l'intégralité de son salaire comme le fruit de son travail.

4/ La possibilité d'accéder à une nouvelle période d'activation, au terme de la période d'activation « SINE », dans le cas d'une mise à l'emploi auprès d'un employeur classique et le maintien de la possibilité de reconduction de la mesure dans le cas du maintien à l'emploi au sein de l'entreprise d'économie sociale.

Les Fédérations souhaitent en effet qu'au terme de la période d'activation SINE, les travailleurs puissent accéder à une nouvelle période d'activation auprès d'un employeur classique cette fois. Dans le cas où le travailleur poursuivrait son contrat au sein de la même structure d'économie sociale, les membres de ConcertES réclament que la reconduction de la politique active d'emploi, sur base d'une évaluation de ses aptitudes et compétences, soit possible, comme c'est le cas actuellement.

5/ L'assimilation de certaines périodes de travail à une période de chômage.

Les Fédérations prônent l'assimilation à une période de chômage, des périodes de travail comme DEDP⁴ en entreprise d'insertion ainsi que celles sous contrat AWIPH/SBFPH (Bruxelles). Elles souhaitent également que le principe du « sac à dos » soit autorisé, de telle manière qu'un travailleur puisse poursuivre sa période d'activation commencée chez un précédent employeur auprès de son nouvel employeur.

6/ L'accessibilité de la mesure SINE à des publics particulièrement vulnérables

Actuellement, aucune assimilation n'est prévue pour des personnes rentrantes et des demandeurs d'emploi conjoints de chômeurs complets indemnisés. L'élargissement des bénéficiaires de la mesure à ces catégories de demandeurs d'emploi ainsi qu'aux personnes étrangères dans les conditions d'obtention de l'Aide Sociale Financière, en attente d'inscription au registre de la population est aussi réclamée par les membres de ConcertES.

7/ Le maintien de l'accessibilité de la mesure SINE aux seuls employeurs d'économie sociale d'insertion.

La réservation de cette mesure au seul secteur de l'économie sociale d'insertion continue à être considérée comme positive et pertinente pour les Fédérations membres de ConcertES, au vu des spécificités des entreprises d'économie sociale où les profits sont affectés à la réalisation de leurs finalités sociales.

¹ ILDE : Initiative Locale de Développement de l'Emploi

² EI : Entreprise d'Insertion

³ IDESS : Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale

⁴ DEDP : Demandeur d'emploi difficile à placer

- Dans le cadre du transfert des titres-services

1/ Le maintien des mesures d'aides à l'emploi pour des emplois durables dans les titres-services

Les membres de ConcertES plaident pour le maintien de l'utilisation des mesures d'aides à l'emploi dans le cadre des titres-services. Ils souhaitent également que les conditions du cumul de l'activation des allocations de chômage soient liées au développement d'emplois de qualité (entre autres : conclusion de contrat à durée indéterminée).

2/ La suppression des dernières dérogations à la réglementation du travail permises dans le cadre des titres-services

3/ Une réservation du secteur des titres-services au seul secteur de l'économie sociale, tout en étant opposées à l'élargissement des activités accessibles au moyen de titres-services

Les Fédérations désirent voir pérenniser le système actuel par un financement structurel. Plus encore, elles souhaitent que ce financement tienne compte de l'encadrement, de la qualité et de la durabilité des emplois créés pour des personnes fragilisées sur le marché de l'emploi, objectifs principaux du dispositif titres-services. Par contre, les Fédérations ne sont pas favorables à l'élargissement des activités autorisées.

Les Fédérations souhaitent également attirer l'attention sur les spécificités et les plus-values (emploi de qualité, bien-être des travailleurs, formations, réunions, accompagnement, rôle de coordination assuré par l'entreprise, ...) portées par les entreprises titres-services issues de l'économie sociale. Ces dernières maximisent en effet la finalité sociale de ce dispositif.

Les Fédérations plaident de ce fait pour une réservation ferme du dispositif titres-services aux seuls opérateurs de l'économie sociale.

4/ Une implication de l'économie sociale dans la concertation sociale

L'économie sociale n'est actuellement pas représentée au sein de la commission paritaire des titres-services (CP 322.01). Or, par leur implication dans le système et leur expérience du secteur, les entreprises d'économie sociale sont de précieux interlocuteurs qui ont développé un savoir-faire et de bonnes pratiques qu'elles souhaitent partager avec les autres types d'employeurs du secteur des titres-services. Les Fédérations réclament dès lors une réelle implication de l'économie sociale dans les processus de concertation sociale.

5/ Un nouveau renforcement des conditions d'agrément et des contrôles des conditions de travail

6/ Une contribution de l'usager adaptée à ses capacités financières

Dans le contexte budgétaire difficile actuel, où tout un chacun doit prendre ses responsabilités, les Fédérations plaident pour la suppression totale du mécanisme de déduction fiscale. Les fédérations estiment cependant que toute autre forme d'économies dans ce dispositif serait très préjudiciable aux activités et emplois. Les Fédérations prônent néanmoins pour que cette réforme soit accompagnée d'un maintien du crédit d'impôt pour les bas revenus.

Les fédérations membres de ConcertES :

ACFI (www.acfi.be)	AID (www.aid-com.be)	ALEAP (www.aleap.be)
ApacES (www.apaces.be)	ATOUT EI (www.atoutei.be)	CREDAL SC (www.credal.be)
CAIPS (www.caips.be)	COOPAC (www.coopac.be)	Equilibre (www.reseau-equilibre.be)
EWETA (www.eweta.be)	FEBECOOP (www.febecoop.be)	FéBISP (www.febisp.be)
RES (www.resasbl.be)	Réseau FA (www.rfa.be)	RESSOURCES (www.res-sources.be)
SAW-B (www.saw-b.be)		SYNECO (www.syneco.be)

ConcertES asbl - Place de l'Université, 16 - 1348 - Louvain-la-Neuve

<http://www.concertes.be>

contact@concertes.be

Tél-Fax : 010/456.450

Secrétaire général : Sébastien Pereau
sebastien@concertes.be - 0479/904.820